



Secrétariat Général
N° tél. : 69.49.76.31
N/Réf. : NDA/ED/CD

DECISION N° 97/149

OBJET : convention de prestation de service relative à un concert de musique

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune organise un concert de musique au Casin de la propriété Caillebotte le 14 novembre 1997,

CONSIDERANT que la commune sollicite, à cet effet, le concours d'un pianiste et d'un flûtiste,

DECIDE

DE signer la convention tripartite de prestations de service avec Monsieur David CHEVALIER, pianiste, domicilié 10 square Desaix à PARIS et avec Mademoiselle Sophie DEHAYES, domiciliée 9 cité Veron 75018 PARIS, relative au concert de musique du 14 novembre 1997 organisé par la commune,

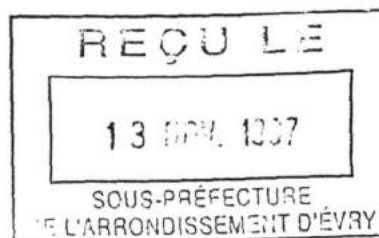
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1997, fonction 2, sous-fonction 241, nature 6232.

Fait à Yerres, le 12 novembre 1997



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE

95

